


Volet B
**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

 Réserve
au
Moniteur
belge


08080675

 TRIBUNAL COMMERCE
BRUXELLES

23-05-2008

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 03/06/2008 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise 0459014688

Dénomination

(en entier)

VILLE ETERNELLE

Forme juridique : S.A.

Siège 6183 TRAZEGNIES, Rue de Seneffe, 24-26

 Objet de l'acte : **DEMISSIONS - NOMINATIONS**

 EXTRAIT DES RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 07 MAI 2008
ADOPTÉES A L'UNANIMITE.

1. Démission et décharge de Monsieur ARCURI Tommaso en qualité d'administrateur:

A l'unanimité, l'assemblée de la s.a. La Ville Eternelle prend acte de la démission de Monsieur ARCURI Tommaso en sa qualité d'administrateur de la société en raison de sa volonté manifesté en date du 19 février 2008 par lettre recommandée. Elle lui donne décharge pour la gestion de son mandat.

2. Nomination d'un nouvel administrateur:

Pour pourvoir au remplacement de Monsieur ARCURI Tommaso, l'assemblée désigne à l'unanimité Monsieur COCHAUX Sébastien, domicilié au 28, rue de Seneffe à 6183 TRAZEGNIES, en qualité d'administrateur. Les fonctions d'administrateur de COCHAUX Sébastien, précité, seront exercées à titre gratuit.

 ARCURI Antonio
Administrateur délégué

 COCHAUX Sébastien
Administrateur